



HAL
open science

La mémoire comme enjeu de Guerre froide: l'affaire des plaques de l'U.F.F. dans la Marne (novembre 1949-printemps 1950)

Xavier Desbrosse

► To cite this version:

Xavier Desbrosse. La mémoire comme enjeu de Guerre froide: l'affaire des plaques de l'U.F.F. dans la Marne (novembre 1949-printemps 1950). 2013. halshs-00818874

HAL Id: halshs-00818874

<https://shs.hal.science/halshs-00818874>

Preprint submitted on 29 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Réseau des Correspondants départementaux de l'IHTP

« La Guerre Froide vue d'en bas : 1947-1967 »

Thème I : Mémoire et histoire revisitées

Sous la direction de :

- Philippe Buton, Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Reims,
- Olivier Büttner Ingénieur de Recherche IHTP-CNRS,
- Michel Hastings, Professeur de Science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille.

§§§§§§§§

La mémoire comme enjeu de Guerre froide : l'affaire des plaques de l'U.F.F. dans la Marne (novembre 1949-printemps 1950)

Auteur : Xavier Desbrosse

Correspondant IHTP pour la Marne

Le 3 novembre 1949, l'Union des Femmes françaises (U.F.F.) de Reims envoie une lettre aux mères des soldats morts en Indochine¹. Cette association affiliée au Parti communiste français (PCF) demande à ces femmes de s'associer à leur projet, à savoir la mise en place d'une plaque commémorative sur le monument aux morts de la ville le 11 novembre. Les mères endeuillées doivent ajouter la date de naissance du soldat mort et « au besoin [leurs] observations. »

Sur la plaque, il doit être écrit :

« De jeunes Rémois sont tombés dans la guerre d'Indochine [suit la liste de 28 soldats morts en Indochine avec leurs dates de disparition]

En souvenir de ces jeunes gens, les femmes de Reims qui ont souscrit jurent d'unir leurs forces pour faire cesser cette guerre injuste et inhumaine. Le comité de l'U.F.F. »

¹ Les informations sur ces événements sont tirées du dossier M 14 266 des Archives départementales de la Marne.

Cette campagne de l'U.F.F. qui se prolonge jusqu'au printemps 1950 fut un échec dans la Marne : elle ne rencontra pas d'écho dans la population locale et se heurta à la fermeté des institutions républicaines.

L'analyse de cette initiative n'est néanmoins pas dénuée d'intérêt : à partir d'un dossier de la préfecture alimenté par des rapports des renseignements généraux (RG), elle a pour but de décrire avec précision le rôle des différents acteurs à l'échelle départementale. En confrontant la situation internationale et le contexte local – conformément à la méthode de l'histoire « vue d'en bas » - il est possible d'affiner la compréhension de ce genre de phénomènes sociaux. L'enjeu est de définir les frontières du possible au sein de la vie publique locale : il s'agit de déterminer le degré d'appropriation des grandes thématiques de la Guerre froide par les acteurs locaux². L'observation de cette campagne de propagande communiste permet-elle justement d'illustrer une modification des comportements locaux du fait de la confrontation Est-Ouest ?

I. Une journée de la femme sous le signe de la lutte pour la paix au Vietnam (mars 1950)

L'initiative de novembre 1949 à Reims avait rencontré l'hostilité de la mairie dirigée par le radical Roger Jardelle. Le 5 mars 1950, l'Union des femmes françaises prévoit de faire une seconde tentative dans les trois plus grandes villes du département. La date choisie correspond au dimanche précédent la Journée internationale de la femme.

Un premier signe en est visible le 6 février 1950 : trois militantes de l'U.F.F. sont arrêtées par la police au marché Saint-Thomas, avenue de Laon à Reims. Il s'agit d'Hélène Nautré, député communiste de la Marne de 1948 à 1951³, de Germaine Lecocq et de sa fille Micheline, âgée de 14 ans. Elles vendent des illustrés comme « Cœurs Vaillants » mais demandent aussi discrètement une participation pour financer la plaque. Le texte est le même que dans la lettre du 3 novembre. Au moment de l'arrestation, rien n'a été récolté.

Fin février 1950, les responsables de l'U.F.F. à Châlons-sur-Marne et Epernay commandent des plaques semblables chez un marbrier⁴. Si le projet est financé par des collectes, l'essentiel des sommes engagées provient des revenus tirés du journal régional « l'Union. »⁵

Le regain d'activité de l'U.F.F. correspond à une évolution du contexte national et international. Les positions se radicalisent en effet autour de la question indochinoise.

En Extrême-Orient, le conflit a changé de nature après la proclamation de la République populaire de Chine en octobre 1949. Le même mois, l'armée française a connu son premier revers militaire sérieux : la défaite de Dong Khê lors de la bataille de la RC4 marque le passage de la lutte contre la guérilla à une guerre plus conventionnelle contre le Vietminh. Cette situation pousse les Etats-Unis à s'impliquer plus franchement aux côtés de l'armée française : la guerre de décolonisation devient un conflit de Guerre froide. Même si la guerre de Corée n'a alors pas

² Alf Lütke (dir.), *Histoire du quotidien*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, 1994 (1989).

³ Née en 1904 et issue d'un milieu modeste, elle adhère au PCF en 1930. Arrêtée par la Gestapo en mai 1943, elle est déportée en Allemagne. Libérée en mai 1945, elle est élue au conseil municipal de Reims. Inscrite en troisième position sur la liste communiste, elle devient députée le 1^{er} juin 1948, suite à la démission de ses deux prédécesseurs. Source : site de l'Assemblée nationale.

⁴ A Epernay, « la plaque a été commandée chez M. Rousseau, marbrier qui doit la livrer le 3 mars. Un autre marbrier avait été sollicité auparavant mais a refusé disant qu'il fallait une autorisation. »

⁵ Le parti communiste, comme d'autres formations politiques, était membre de la direction de ce quotidien régional issu de la résistance.

encore débuté, l'Asie est devenue en 1949 un enjeu stratégique majeur dans la confrontation Est-Ouest.

A mesure que la situation évolue en Extrême-Orient, la propagande du parti communiste en France s'intensifie. Dans *L'Humanité*, le slogan : « Plus un homme, plus un sou pour la guerre en Indochine » apparaît en mai 1949⁶. Le 30 septembre de la même année à Paris, une altercation entre une délégation de l'U.F.F. et la police a lieu devant le ministère de la guerre.

Néanmoins, la lutte n'est pas encore ce qu'elle devient avec l'affaire Henri Martin qui débute le 13 mars 1950. Elle n'est qu'une des dimensions – plutôt secondaire – de l'activité du Mouvement de la Paix⁷. Le combat pour la paix en Indochine est assumé par les jeunes communistes - l'Union de la jeunesse républicaine de France (U.J.R.F.)- et l'association des femmes communistes - l'U.F.F.

II. L'isolement de L'U.F.F.

Le 5 mai 1947, les ministres communistes ont quitté le gouvernement. Le PCF se retrouve isolé du fait de son soutien à la politique de l'URSS : c'est la fin du tripartisme de l'après-guerre. Les gouvernements sont désormais constitués par la Troisième Force, c'est-à-dire l'alliance politique regroupant la SFIO, l'UDSR, le MRP et les radicaux. A l'échelle départementale, la marginalisation des communistes est aussi une réalité : une alliance avec eux n'est plus envisageable pour la grande majorité des acteurs locaux.

La préparation de la journée du 5 mars révèle cet isolement politique⁸. Une réunion d'organisation qui se veut unitaire se tient le jeudi 23 février 1950 à Reims. Peu d'associations politiques ou syndicales conviées s'y rendent.

Réuni le 23 février, le comité rémois de l'Union française des associations de combattants et des victimes de guerre (UFAC) refuse d'y participer :

« Le président, M. Hourdeaux, déclara que l'apposition de la plaque au monument aux morts de la ville de Reims ne serait pas autorisée parce que la plaque ne portait qu'une fraction des noms des soldats tués en Indochine et parce que le serment qui y était gravé était tendancieux. Il fut alors procédé à un vote secret qui donna :

Votants : 26

Pour la participation : 5 (les délégués de l'ARAC)

Contre la participation : 20

Abstention : 1. »

Le groupe de résistance Libération-Nord, l'union locale de la CGT, la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), le Mouvement populaire des familles (MPF) déclinent aussi l'invitation. La manifestation est donc, selon les RG, « une affaire de la famille communiste » : y participent le PCF, l'U.F.F., l'UJRF, l'UJFF, l'ARAC, le FN, la CGT (union départementale)⁹, le syndicat des instituteurs et le conseil communal de la paix. Très probablement, derrière cette variété de façade, on retrouve des militants qui animent plusieurs associations à la fois.

La réunion a lieu le 23 février : pour donner de l'ampleur au rassemblement et en faire « une manifestation de masse », Mme Georgette Ladam, secrétaire départementale de l'U.F.F., et les autres responsables présents décident de lier le thème du Vietnam à des revendications salariales. Les ouvrières des usines, en particulier celles organisées en cellules d'entreprise comme

⁶ Alain Ruscio, *Les communistes français et la guerre d'Indochine (1944-1954)*, l'Harmattan, 1985.

⁷ Yves Santamaría, *Le parti de l'ennemi ? Le parti communiste français dans la lutte pour la paix (1947-1958)*, Armand Colin, 2006.

⁸ Rapport RG de Reims du 27 février 1950.

⁹ Union des jeunes filles de France ; Association républicaine des anciens combattants ; Front national ; Confédération générale du travail.

chez Laval ou Panhard¹⁰, doivent être le fer de lance de l'évènement. M. Monin, secrétaire de l'union départementale de la CGT, « propose de coupler la manifestation avec la revendication d'une augmentation de 3000 francs à partir du 1^e décembre. » L'objectif est de rallier au mouvement la CFTC « afin d'éviter que la CGT ne soit taxée de faire de la politique. »

Une réunion semblable avait eu lieu le 21 février 1950 à Châlons-sur-Marne¹¹. Mlle Grandmaire, responsable locale de l'U.F.F., présente le projet de plaque « commémorative pour les morts de la guerre 1939-1945 [qui disparaissent par la suite] et pour les morts au Viêt-Nam. » Le lieu où doit être apposé la plaque n'est pas encore déterminé. L'état d'esprit est à la résolution : Jean Reyssier, secrétaire fédéral du PCF, affirme que même s'il y a refus, la plaque sera apposée. Il ajoute : « S'ils ne sont pas contents, ils la feront enlever; on verra bien. »

En plus de cet isolement politique, l'action de l'U.F.F. se heurte à l'indifférence de la population. Dès la fin février, les RG affirment que la journée internationale des femmes ne sera pas le « grand rassemblement » souhaité par l'U.F.F. et le PCF. Par exemple à Epernay, « la façon dont va procéder l'U.F.F. ne paraît pas susceptible de créer des incidents. Pour beaucoup la manifestation passera inaperçue. » Aucune manifestation n'a lieu dans les villes d'importance secondaire comme Sainte-Menehould, Sézanne ou Vitry-le-François. Beaucoup de familles ont par ailleurs refusé que le nom de leurs fils soit porté sur la plaque. A Châlons, la plaque comporte quatre noms, à Epernay, six.

Le projet de l'Union des femmes françaises rencontre un dernier écueil : la vigilance de la préfecture. Dès que la tentative de novembre 1949 est connue, « un membre de la municipalité » transmet au sous-préfet de Reims la lettre de l'U.F.F.. Le 5 novembre 1949, ce dernier fait part au préfet de la Marne de cette nouvelle dans un courrier classé : « très confidentiel. »

Le préfet de Châlons-sur-Marne envoie ses instructions à Reims le 8 novembre 1949 : il n'autorise pas l'apposition de la plaque de l'U.F.F.. Son refus est justifié par trois arguments : le texte a un « caractère politique tendancieux. » Par ailleurs, les noms sont déjà inscrits ou en passe de l'être sur les monuments aux morts. Enfin, la manifestation « est susceptible de troubler l'ordre public. »

A la différence des monuments commémoratifs, le texte en vigueur concernant les plaques commémoratives restait après 1945 l'ordonnance du 10 juillet 1816¹². Dans ce texte, l'Etat avait affirmé son rôle régalien : « *Aucun hommage ne pourra être voté comme témoignage de la reconnaissance publique par les conseils généraux, conseils municipaux, gardes nationales ou tout autre corps civil ou militaire sans notre autorisation préalable.* » Mais le contexte de l'après-guerre a mené à la multiplication des plaques apposées sans autorisation par des municipalités, des associations ou des partis politiques. Le décret du 12 avril 1946 encadra donc la pratique en réaffirmant l'autorité des préfets et du ministère de l'Intérieur dans ce domaine.

Le préfet reste d'ailleurs en permanence en contact avec son ministère de tutelle. Il envoie systématiquement des télégrammes pour faire remonter les informations vers Paris. De même, le 6 mars 1950, Henri Queuille, ministre de l'Intérieur, rappelle à tous les préfets de métropole qu'il est formellement interdit d'apposer sans autorisation des plaques sur les monuments aux morts. Ni le PCF ni l'U.F.F. ne sont cités ; le texte utilise l'euphémisme « certaines associations » pour les désigner.

¹⁰ L'usine de teinturerie Laval et Cie a été créée vers 1875. Elle emploie à Reims environ 600 ouvriers à son apogée en 1948. L'usine de construction automobile fait partie du groupe Panhard-Levassor.

¹¹ Rapport des RG de Châlons le 24 février 1950 pour le préfet avant envoi à Paris.

¹² Daniel Fleury, « Plaques, stèles et monuments commémoratifs : l'État et la « mémoire de pierre » », *Revue historique des armées*, n°259, 2010, [En ligne], mis en ligne le 24 janvier 2012. URL : <http://rha.revues.org/index6988.html>. Consulté le 24 avril 2013.

La préfecture a avant tout le souci du maintien de l'ordre. Dans un rapport des RG, un membre du cabinet ou le préfet en personne souligne le passage suivant extrait d'un discours d'une représentante de l'U.F.F. de Reims, Mme Ladam : « *il faut qu'il y ait une manifestation de masse. La police a déjà brisé de telles plaques; il faudra donc garder la plaque qui sera apposée et une garde d'honneur [composée de combattants de la paix et de la liberté] doit être désignée.* »

Les RG insistent d'ailleurs sur les hésitations des militantes de l'U.F.F. quand elles doivent définir une ligne de conduite vis-à-vis des pouvoirs publics. La question de la demande d'autorisation est au centre des discussions. A Reims, suite au refus de la municipalité en novembre 1949, « il semble [que l'U.F.F. ait choisi] d'agir par surprise sans laisser le temps aux autorités de prendre des dispositions pour empêcher ce geste. » A Epernay, les dirigeants de l'U.F.F. n'ont pas « voulu demander d'autorisation et ils ont décidé qu'aucune cérémonie n'accompagnerait le dépôt de cette plaque. »¹³

Tous ces éléments font que, quand le dimanche 5 mars arrive, le projet de l'U.F.F. est réduit à peu de chose. A Châlons, la plaque est exposée au siège de l'U.F.F. à partir de 10h. Il était prévu qu'un meeting ait lieu à 15 heures à la mairie avant le dépôt de la plaque au monument aux morts ; on ignore si la cérémonie a eu lieu. A Epernay, un tract est imprimé ; il ne fait pas allusion au dépôt de la plaque¹⁴. Le lundi 6 mars 1950, après un meeting à la bourse du travail à 17h30, une délégation se rend au monument aux morts sans cortège. Elle y dépose une gerbe et la plaque. Celle-ci doit rester exposée une heure environ. Mais la police la retire et la conserve au Commissariat. Le déroulement de la journée à Reims n'est pas décrit dans le dossier.

III. L'épisode châlonnais : une anomalie significative ?

Malgré cet échec global, l'initiative de l'Union des femmes françaises a reçu un temps le soutien inattendu d'un maire.

Madame Reyssier, secrétaire de la section locale de l'U.F.F., fait une demande au conseil municipal de Châlons-sur-Marne qui se tient le 23 février 1950. Lors de ce conseil, malgré l'opposition d'un conseiller MRP, président de l'UFAC et secrétaire de la commission municipale chargée de l'hommage aux victimes de la guerre, les élus « mandatent le maire pour autoriser l'apposition de la plaque [de l'UFF]. Cette autorisation sera subordonnée à la communication préalable des noms inscrits et du libellé. »

Les registres du conseil municipal retranscrivent ainsi les échanges¹⁵ :

« Demande de Mme Reyssier, secrétaire de l'U.F.F. pour être autorisée à déposer au monument aux morts une plaque à la mémoire des enfants de Châlons tombés en Indochine.

M. le maire donne connaissance de cette demande qu'il soumet à l'avis du conseil.

¹³ Rapport des RG du 3 mars 1950.

¹⁴ « La guerre d'Indochine a déjà tué 17 000 jeunes Français ! Des généraux, des hommes politiques ont touché des sommes énormes pour que dure cette guerre qui nous coûte 157 milliards par an. Une nouvelle guerre se prépare ! Contre ça, Femmes ! Mères ! Républicains qui voulez la Paix, venez nombreux à la manifestation organisée par l'Union des femmes françaises avec la participation des organisations démocratiques. Lundi 6 mars 1950 à 17h30 à la bourse du travail. A l'occasion de la Journée internationale des Femmes contre la Guerre et le fascisme. »

¹⁵ Ville de Châlons-en-Champagne, Archives municipales, Registre des délibérations de l'année 1950, conseil du 23 février 1950, p. 216.

M. Antoine (MRP) : l'apposition de cette plaque par la ville a été prévue en commission. Cela a été ensuite décidé et voté par le conseil.

M. le maire, Louis Laforest (gaulliste) : ici, on demande à apposer une plaque sur le monument. Je crois quand même qu'on pourrait autoriser à mettre une plaque devant le monument, comme on présente une gerbe.

M. Perot (gaulliste) : On ferait double emploi avec celle que la municipalité fait apposer.

M. le maire : elle serait provisoire en attendant la nouvelle plaque.

M. Perot : il n'y a peut-être pas lieu à ce qu'un groupement se substitue à la municipalité.

M. le maire (gaulliste) : non, la municipalité ne fait pas poser une plaque, elle a pris des dispositions pour faire apposer sur le monument des plaques où sont inscrits les noms des enfants de Châlons, tombés dans toutes les guerres.

M. Degraeve (gaulliste) : il n'y a pas d'autorisation à donner, tout le monde a le droit de poser une plaque.

Adopté dans ce sens. »

Dans l'édition du 25 et 26 février 1950 du journal l'Union, la demande de Mme Reyssier au conseil est reprise dans le compte-rendu de la réunion. Le journaliste écrit : « *M. Antoine fait remarquer que les plaques définitives sont actuellement en préparation. Le conseil donne cependant l'autorisation de placer une plaque provisoire devant le Monument aux morts.* »

Forte de cet accord, Mme Grandmaire, déléguée locale de l'U.F.F., demande par voie postale au maire une confirmation écrite de l'autorisation de dépôt de plaque et la location gratuite d'un salon de l'hôtel de ville pour un meeting. Dans sa lettre, on lit : « nous apprenons par la presse que cette autorisation [de mettre la plaque] nous est accordée par le conseil municipal ».¹⁶

Le 28 février 1950, le préfet de la Marne informe le cabinet du ministre de l'Intérieur de cette situation. Il n'évoque pas les remous mais la demande d'autorisation de l'U.F.F. concernant la plaque commémorative. Le préfet a, entre temps, rappelé à l'ordre la municipalité en rappelant que l'ordonnance de 1816 donnait au seul gouvernement le pouvoir de décision en la matière.

Il termine son télégramme ainsi : « Crois utile vous en informer d'urgence pour le cas où cette initiative dépassant cadre local appellerait instructions d'ordre général. Rapport suit. »

Même si elle reste sans suite, cette attitude plutôt bienveillante du conseil municipal est étonnante. Comment l'expliquer ?

Le comportement du maire ne correspond pas à celle du Rassemblement du peuple français (RPF). Le général de Gaulle a, dès novembre 1949, lié explicitement les événements en Indochine et la confrontation Est-Ouest:

« *La France doit rester en Indochine. Elle doit y rester pour l'Indochine, car sans la présence et le concours de la France, l'indépendance, la sécurité, le développement de l'Indochine seraient compromis. D'ailleurs, plus le temps passe, mieux on s'aperçoit que les événements d'Indochine ne sont qu'une partie d'un tout. En réalité, il s'agit de savoir si l'Asie va rester libre ? Du moment qu'il est utile que le monde libre coopère avec l'Asie libre, je ne vois pas pourquoi la France ne coopérerait pas avec l'Indochine*¹⁷. »

Les rapports des RG insistent surtout sur la personnalité du maire. Ils expliquent son comportement par une volonté excessive de conciliation. On lit dans le rapport du 28 février 1950 : « *M. Laforest, qui évite toujours de prendre des décisions susceptibles de créer des conflits et qui, par ailleurs, est absolument dénué de sens politique, n'a pas encore répondu à la lettre de l'U.F.F. mais ne semble pas être opposé à ce que le défilé ait lieu sous réserve d'approbation préfectorale.* » Par ailleurs, ils fustigent des

¹⁶ Note des RG du 28 février 1950.

¹⁷ Conférence de presse de Charles de Gaulle tenue au palais d'Orsay, 14 novembre 1949, in Charles de Gaulle, *Discours et messages (II. Dans l'attente (février 1946-avril 1958))*, Plon, 1970, p. 296.

conseillers municipaux « qui ne se [sont pas rendus] compte de la portée politique de [leur] geste. »

D'autres éléments peuvent néanmoins éclairer cette décision.

Pour commencer, le maire semble ne pas être un professionnel de la politique. Né en 1892 à Malicorne dans l'Allier, Louis Laforest fut garagiste puis transporteur. Il est élu maire RPF de Châlons-sur-Marne en 1947. Il reçoit le général de Gaulle à l'hôtel de ville le 4 décembre 1949.

Par ailleurs, M. Laforest est le maire de la reconstruction de la ville. Châlons-sur-Marne a reçu le 28 août 1949 la croix de guerre 1939-1945. Des quartiers entiers de la ville, détruits par les bombardements, sont reconstruits. Son mandat est aussi marqué par l'installation dans la ville de l'école d'application d'artillerie en 1951.¹⁸

C'est cette dynamique qui explique aussi sa position. Le maire semble percevoir l'initiative de l'U.F.F. comme une pratique de patriotes. Les élus gaullistes ont accepté le principe d'un dépôt de plaque et de gerbe au monument aux morts, c'est-à-dire une cérémonie classique de commémoration après la Libération. Ils considèrent donc encore les choses dans la perspective de 1944 et pas dans celle de la Guerre froide. Préoccupés d'abord par la cohésion nationale, ces élus n'ont pas intériorisé une vision bipolaire du monde.

Naturellement, il y a malentendu : les gaullistes et les communistes ne voient pas le conflit indochinois de la même manière. Néanmoins, ils partagent un goût particulier pour le thème de la restauration de la grandeur de la France. Cet intérêt commun permet aux deux groupes de trouver un terrain d'entente, fragile et temporaire, avant la reprise en main par l'Etat.

Conclusion

Le 10 mars 1950, le dossier « plaques U.F.F. Indochine » est classé à la préfecture. L'initiative de l'U.F.F. ne connaît qu'un ultime prolongement – à nouveau infructueux – à Epernay à la fin du mois de mars 1950¹⁹.

Malgré sa brièveté, cette affaire s'avère révélatrice. Pour la majorité des acteurs, l'année-charnière est 1947. Pour la population marnaise, la plupart des associations et des élus ainsi que les services de l'Etat, les communistes sont désormais des opposants voire une menace. A l'inverse, pour les femmes de l'U.F.F. comme pour les militants communistes, la lutte politique doit être à la fois radicale et internationaliste.

Mais l'épisode châlonnais est un exemple de prise de distance par rapport à cette dichotomie²⁰. Pour les élus en question, plus que 1947, c'est 1940 qui importe. Pour eux, vu d'en bas, c'est toujours l'obsession du relèvement de la France qui prime ; la diplomatie internationale joue alors un rôle secondaire dans leur vision politique. Dans ces conditions, pourquoi s'opposeraient-ils à une manifestation patriotique d'un parti ayant joué un grand rôle dans la Libération du pays ?

Le débat entre partisans et opposants de la Communauté européenne de défense (CED) se posera en grande partie dans les mêmes termes. Mais aussi avec les mêmes non-dits. Il débute en octobre 1950.

¹⁸ Jean-Paul Barbier et Bruno Bourg-Broc, *Rues et lieux de Châlons-en-Champagne*, Dominique Guéniot éditions, Langres, 2007, 269 pages.

¹⁹ Après l'échec du 6 mars, Madame Gallet, responsable locale de l'U.F.F., demande que la plaque soit scellée au milieu des tombes militaires du cimetière communal (et non plus sur le monument aux morts). Le 5 avril 1950, le préfet de la Marne refuse dans un courrier au sous-préfet d'Epernay d'autoriser l'aposition de la plaque.

²⁰ Concernant l'interprétation de l'anomalie, voir notamment l'introduction du livre de Carlo Ginzburg, *Le sabbat des sorcières*, Paris, Gallimard, 1992.